

GRILLE TARIFAIRE DES ACTIONS DE FORMATION POUR 2024

Contenu (pour un groupe de 10 à 12 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation spécifique Méthodologie de soin Gineste-Marescotti® Groupe de pilotage	1 500 € La journée	Module de 2 jours consécutifs	3000 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	2 jours	280 €
Total			3 280 €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Spécifique Méthodologie de soin Gineste-Marescotti® Approfondissement du pilotage de la démarche Humanitude	1 500 € La journée	Module de 1 jour	1500 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	1 jour	140 €
Total			1 640 €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Action à la Méthodologie de soin Gineste-Marescotti® Équipe Soignante du secteur Médicosocial / sanitaire / Handicap	1 300 € La journée	Module de 4 jours consécutifs	5 200 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	4 jours	560 €
Total			5 760 €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Spécifique à la Méthodologie de soin Gineste-Marescotti® Équipe interdisciplinaire	1 300 € La journée	Module de 2 jours consécutifs	2600 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	2 jours	280 €
Total			2 880 €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Action à la Manutention relationnelle®	1 300 € La journée	Module de 2 jours consécutifs	2 600 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	2 jours	280 €
Total			2 880 €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Approfondissement Renforcer les connaissances et pratiquer (Journées de suivi)	1 300 € La journée	Module de 1 à plusieurs jours fonction des besoins	1 300 à (fonction du nb jours) €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	1 à plusieurs jours	140 à (fonction du nb jours) €
Total			1 440 à (fonction du nb jours) €

Contenu (pour un groupe de 7 à 10 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Approfondissement La toilette évaluative vers la toilette prescrite	1 300 € La journée	Module de 2 jours consécutifs	2 600 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	140 € par jour	2 jours	280 €
Total			2 880 €

Contenu (pour un groupe de 10 à 12 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Vie Sociale La dynamique Sociale, un enjeu pluridisciplinaire	1 300 € La journée	Module de 4 jours consécutifs	5 200 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	150 € par jour	4 jours	600 €
Total			5 800 €

Contenu (pour un groupe de 10 à 12 stagiaires)	Prix	Durée du Module	Total
Formation Prendre soin dans les ultimes instants La finitude de l'être humain dans l'Humanitude	1 800 € La journée	Module de 3 jours consécutifs	5 400 €
Frais forfaitaires de déplacement et d'hébergement	150 €/jour/form.	2 formateurs sur 3 jours	900 €
Total			6 300 €

Conditions générales de vente

1. Désignation

La Société MGD HOLDING, SAS, au capital de 500 euros, dont le siège social est à SAINT-VICTOR (07410) 25 chemin des mésanges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUBENAS sous le numéro 519 510 747 est représentée par Madame Béatrice MARGAND (ci-après la **Société**). La Société propose les services suivants : Formation continue d'adultes.

La **société** MGD HOLDING preste ses interventions sous l'enseigne Institut Gineste-Marescotti Rhône-Alpes, membre du réseau de franchise qui permet la mise à disposition du Savoir-Faire dans la conception et la mise en œuvre de la Méthodologie de soin Gineste-Marescotti®.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : désigne toute personne physique ou morale qui passe une commande par contact direct, ou par voie papier

Commande : désigne à toute commande passée par le Client en vue de bénéficier des services de la Société

Conditions Générales de Vente ou CGV : désignent le présent document

Prestation : désigne formations, conférences, audit, et toutes autres prestations de services effectuées sur la base de la Méthodologie de soin Gineste-Marescotti®

Stagiaire : désigne la personne physique qui participe à une formation

Société : désigne la société MGD HOLDING, plus amplement désignée à l'article I des présentes

OPCO : désigne les opérateurs de compétence.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des **prestations** engagées par la **société** pour le compte d'un **client**. Elles encadrent les conditions dans lesquelles la **société** fournit ses **services** à ses **clients** qui lui en font la demande par voie directe (mail ou téléphonique) ou par support papier. Le fait de s'inscrire ou de passer **commande** implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du **client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

3. Commandes

Toute **commande** suppose que le client accepte la proposition de collaboration pédagogique et financière. Pour chaque **prestation**, un devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé est adressé en deux exemplaires par la **société** au **client**. Un des exemplaires portant la mention « Bon pour accord » la signature et le tampon du **client** est retourné à la **société** par tout moyen à la convenance du **client**. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Une convention de formation dont la rédaction est règlementée par les articles L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail sera établie entre la **société** et le **client**.

A l'issue de la formation, la **société** peut dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, faire parvenir un exemplaire de l'attestation de formation remise aux **stagiaires**, accompagnée de la facture et de l'état de présence.

4. Prestation de service

La **société** réalise des prestations de formation en inter ou intra-établissement. Pour les besoins de l'exécution des formations, le **client** est amené à mettre à disposition tout matériel nécessaire à la réalisation des temps théoriques (écran, vidéo projecteur, chevalet de conférence) mais aussi des pratiques, notamment celles en Manutention relationnelle® (lit à hauteur variable, fauteuil roulant, verticalisateur, lève-personne).

5. Conditions financières, délais et modalités de paiement

Tous les prix sont établis en euros hors taxes et ne sont pas à majorer du taux de TVA.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l'issue de celle-ci, dans un délai maximum de 8 jours après réception de la facture. Le paiement peut être réalisé par virement ou par chèque.

En cas de paiement effectué par un **OPCO**, il appartient au **client** de faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation de formation auprès de l'**OPCO** dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de paiement total ou partiel de la formation par un **OPCO**, la **prestation** sera directement facturée au client et il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'**OPCO**. En cas de non-règlement par l'**OPCO** du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du **client**. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit une mise en demeure préalable. En cas de défaut de paiement à la date convenue suite à cette mise en demeure, le **client** devra verser à la **société** une pénalité de retard correspondant au remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce, le paiement tardif de la facture entraînera la facturation d'une indemnité forfaitaire fixée par décret à 40 euros, et l'application de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

6. Annulation, report, interruption

En cas d'annulation de la **prestation** par le **client**, la **société** se réserve le droit de facturer au **client** des frais d'annulation calculés comme suit :

En cas d'annulation définitive d'une (ou plusieurs) journée(s) de formation par l'établissement les frais suivants d'annulation seront dus :

- plus de 60 jours avant le premier jour de la formation : 320 € pour frais de dossier

- entre 60 et 21 jours : 50 % du montant de la formation annulée

- de 20 à 8 jours : 75 % de la formation annulée

- moins de 8 jours : 100 % de la formation annulée

Ces frais seront facturés au moment de l'annulation définitive et à régler à réception de la facture.

On entend par annulation définitive, toute prestation de formation programmée dans l'établissement, annulée et non reprogrammée.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, et ce en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques, l'effectif de chaque formation est limité à 10 participants maximum. La **société** se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants (< à 6), un report de dates sera proposé au **client**, ce qui donnera lieu à une modification de la convention par avenant. Auparavant, la **société** offre au client la possibilité de remplacer les **stagiaires** par d'autres participants d'un établissement voisin ayant le même profil et les mêmes besoins de formation sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO** de cet établissement et de l'acceptation des **CGV**.

En outre, la **société** ne peut être tenue responsable d'un report résultant d'un événement de cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à la **société**, les désastres naturels, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la **société**.

Toute interruption de la formation à l'initiative du client ou de la **société** fera l'objet d'un report suivant les conditions ci-dessus.

7. Obligations

Le client est tenu de fournir à chaque **stagiaire** dès réception des documents :

- Une convocation précisant les horaires et le lieu de la prestation. La durée quotidienne des formations est de 7 heures avec une pause repas de 1 heure.
- Le contenu du programme à titre indicatif. A noter que l'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de le modifier en fonction du niveau des stagiaires ou de la dynamique de groupe.
- Le règlement intérieur de la **société**

Le **Client** s'engage à informer chaque **stagiaire** que la **société** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **stagiaire** durant la prestation de formation.



Pour assurer l'accessibilité à tous, les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter au 09 67 26 99 74 ou sur rhone.alpes@humanitude.fr afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

8. Modifications

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la **société** sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La **société** est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Lorsqu'il passe une **commande**, le **client** est soumis aux stipulations énoncées par les **CGV** en vigueur lors de la passation de la **commande**.

9. Protection intellectuelle

L'ensemble des fiches, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la **société** pour assurer les formations ou remis aux **stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la **société**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **client** et le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

10. Réclamation

Dans le cadre de ses prestations de formation, la société est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de

ses **clients** ou de ses **stagiaires**. Elle ne pourra donc être tenue responsable en cas de non-pérennisation de la démarche initiée.

11. Droit de rétractation du client

Le **client** dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de réception de la convention de formation signée.

Pour exercer ce droit de rétractation, le **client** envoie une déclaration de rétractation à l'adresse mail suivante : rhone.alpes@humanitude.fr.

12. Traitement des données personnelles du client

L'achat par le **client** peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel. Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa **commande** et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés par la **société**.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016. Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courriel et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : rhone.alpes@humanitude.fr.

Par ailleurs, le **client** peut être amené à recevoir des informations ou des offres commerciales de la part de la Société ou de ses partenaires. Celui-ci peut à tout moment s'opposer à la réception de ces offres commerciales, en le signalant par mail ou par voie postale à la **société**.

En outre, les informations des **clients** ne pourront être transmises à des tiers sans leur accord express.

13. Divers

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le **Client** s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la **prestation** (notamment remises accordées par la **société**, modalités spécifiques de la **prestation**, échanges entre les clients).

La **société** est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du **client** qui en découlent ne valent qu'à l'égard de la **société**, laquelle demeure responsable à l'égard du **client** de toutes les obligations résultant du présent contrat.

La **société** est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du **client**, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du **client**.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

14. Clause attributive de compétence

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et MGD HOLDING à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal d'Aubenas ou le Tribunal Administratif dans le cas d'établissement public, seront seuls compétents pour régler le litige

Mme Béatrice Margand
Directrice

